RIASEC	:	RC	

*	Аp	pell	latio	ns
---	----	------	-------	----

☐ Aide-déménageur / Aide-déménageuse	☐ Déménageur / Déménageuse
☐ Bardeur / Bardeuse en déménagement de transfert industriel	☐ Déménageur conducteur / Déménageuse conductrice de poids lourd
☐ Chef d'équipe déménageur / déménageuse	☐ Déménageur emballeur / Déménageuse emballeuse
☐ Chef déménageur / déménageuse	☐ Déménageur professionnel / Déménageuse professionnelle

Définition

Réalise le déménagement de biens matériels (mobilier, appareils, objets, machines, ...) d'un lieu à un autre, pour le compte d'un client.

Effectue tout ou partie des opérations de manutention (emballage/déballage, montage/démontage, protection, chargement/déchargement du véhicule, réinstallation dans les nouveaux locaux, ...) selon la réglementation (sécurité), les instructions fixées et les impératifs de satisfaction de la clientèle (qualité, délai, ...).

Peut conduire le véhicule de déménagement.

Peut coordonner l'activité d'une équipe et les opérations de déménagement.

Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible avec un CAP de déménageur professionnel. Il est également accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Les permis poids lourds C, C1, CE, C1E (précédemment C ou EC) complétés par la Formation Initiale Minimale Obligatoire -FIMO- sont exigés pour les conducteurs de véhicules. Un renouvellement périodique de la FIMO par la Formation Continue Obligatoire -FCO- est exigé.

Une bonne condition physique est requise.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être demandé(s).

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'entreprises de déménagement, de transfert industriel ou de garde-meuble, en contact avec la clientèle (particuliers, entreprises, administrations, ...). Elle peut impliquer des déplacements de plusieurs jours (déplacements nationaux).

Elle peut s'exercer les fins de semaine, les jours fériés ou de nuit.

L'activité implique le port répétitif de charges lourdes et encombrantes.

Compétences de base

Savoir-faire		Savoirs		
☐ Faire un état des éléments à déménager et signaler les anomalies au client☐ Conditionner un produit selon les caractéristiques et les modes de transport	C R	☐ Maintenance de véhicules☐ Utilisation d'outillages manuels		

*	Compétences	de	base

Savoir-faire Savoir-faire		Savoirs		
☐ Démonter un équipement	R	Utilisation de matériel de protection d'objets		
☐ Sélectionner et charger le matériel de déménagement en fonction de la commande	R	☐ Lecture de plan, de schéma		
☐ Déménager des charges lourdes	R	R 🔲 Réglementation liée au déménagement		
☐ Ranger les éléments déménagés dans un véhicule ou un conteneur	R	☐ Techniques de conditionnement		
☐ Installer un équipement	R	☐ Gestes et postures de manutention		
☐ Déballer et ranger des cartons	R	☐ Techniques d'arrimage		
		☐ Modalités de chargement/déchargement de marchandises		

Compétences spécifiques

Savoir-faire		Savoirs
Utiliser un engin nécessitant une habilitation	R	☐ Grues mobiles (CACES R 483) - A partir du 01/01/2020
		☐ Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) - A partir du 01/01/2020
		☐ Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACES R 485-1) - A partir du 01/01/2020
		☐ Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) - A partir du 01/01/2020
		☐ Plates-formes élévatrices mobiles de personnel (CACES R 486) - A partir du 01/01/2020
		☐ PEMP du groupe A (CACES R 486-A) - A partir du 01/01/2020
		☐ PEMP du groupe B (CACES R 486-B) - A partir du 01/01/2020
		☐ Conduite hors production des PEMP des types 1 et 3 (CACES R 486-C) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (CACES R 489) - A partir du 01/01/2020
		☐ Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) - A partir du 01/01/2020
		Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes)(CACES R 489-2B) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) (CACES R 489-

❖ Compétences spécifiques		
Savoir-faire		Savoirs
		4) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots à mât rétractable (CACES R 489-5) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots à poste de conduite élevable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R 489-6) - A partir du 01/01/2020
		☐ Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) - A partir du 01/01/2020
		☐ Grues de chargement (CACES R 490) - A partir du 01/01/2020
		☐ Grues mobiles (CACES R 383)
		☐ Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO)
		☐ CACES Attestation de formation monte-meubles
		☐ Formation Continue Obligatoire (FCO)
		☐ Grues auxiliaires de chargement de véhicules (CACES R 390)
		☐ Plates-formes élévatrices mobiles de personnes ou PEMP (CACES R 386)
		☐ Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
		☐ Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2)
		☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3)
		☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg (CACES R 389-4)
		☐ Chariots élévateurs à mât rétractable (CACES R 389-5)
		☐ Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6)
		☐ Chariots automoteurs de manutention à conducteur porté (CACES R 389)
Constitution of thirds entirely		C Béalannachtain du taonnach de marchandine
☐ Conduire un véhicule articulé	R	Réglementation du transport de marchandises
Conduire un véhicule avec grue auxiliaire de chargement	R	Lecture de carte routière
☐ Conduire un véhicule porteur de plus de 3,5 t	R	☐ Caractéristiques du chronotachygraphe
☐ Déménager des matières dangereuses (gaz, produits chimiques,)	R	
Déménager des objets fragiles ou précieux (objets d'art, meubles d'époques,)	R	
☐ Déménager des objets volumineux (pianos, billards,)	R	
☐ Procéder à une opération de transfert de machine industrielle	R	☐ Mécanique
		□ Electricité

❖ Compétences spécifiques		
Savoir-faire		Savoirs
☐ Contrôler une prestation avec un client	С	☐ Calcul dimensionnel (surface, volume,)

☐ Coordonner des opérations de déménagement	Ec	☐ Chiffrage/calcul de coût

☐ Effectuer le transit international d'un convoi de déménagement routier	R	☐ Réglementation des douanes

- ☐ Maintenance de premier niveau ☐ Assurer une maintenance de premier niveau ☐ Mécanique poids lourds ☐ Réaliser l'entretien du matériel R
- ☐ Coordonner l'activité d'une équipe Es ☐ Législation sociale

Environnements de travail

Structures	Secteurs	Conditions
☐ Entreprise de déménagement		
☐ Entreprise de transfert industriel		
☐ Garde-meuble		

Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches	
N1102 - Déménagement Toutes les appellations	N1101 - Conduite d'engins de déplacement des charges Toutes les appellations	
N1102 - Déménagement Toutes les appellations	N1103 - Magasinage et préparation de commandes Toutes les appellations	
N1102 - Déménagement Toutes les appellations	N3203 - Manutention portuaire Toutes les appellations	

Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches	
N1102 - Déménagement - Déménageur conducteur / Déménageuse conductrice de poids lourd	N4101 - Conduite de transport de marchandises sur longue distance Toutes les appellations	
N1102 - Déménagement - Déménageur conducteur / Déménageuse conductrice de poids lourd	N4105 - Conduite et livraison par tournées sur courte distance Toutes les appellations	

Emplois / Métiers envisageables si évolution

	Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution		
	N4402 Dámánagamant	D1402 Polotion commerciale cumiès de posticuliere		
	N1102 - Déménagement	D1403 - Relation commerciale auprès de particuliers		
	Toutes les appellations	Conseiller commercial / Conseillère commerciale en déménagement		
	N1102 - Déménagement	N1104 - Manoeuvre et conduite d'engins lourds de manutention		
	Toutes les appellations	■ Toutes les appellations		
	N1102 - Déménagement	N1303 - Intervention technique d'exploitation logistique		
	Toutes les appellations	- Chef d'équipe en entrepôt		
		Technicien / Technicienne de dépôt garde-meubles		
		Technicien / Technicienne logistique entrepôt		
	N1102 - Déménagement	N4201 - Direction d'exploitation des transports routiers de marchandises		
	Toutes les appellations	Chef de service déménagement		
	N1102 - Déménagement	N4203 - Intervention technique d'exploitation des transports routiers de marchandises		
	Toutes les appellations	■ Toutes les appellations		
		<u> </u>		